

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 11 JUILLET 2022
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2019290-0001 DU 17
OCTOBRE 2019 MODIFIÉ RENOUELANT LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
GESTION DES EAUX DU BAS LÉON

Le préfet du Finistère,
Officier de la Légion d'honneur,

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2007-0173 du 15 février 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2019290-0001 du 17 octobre 2019 modifié renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon ;
- VU la désignation du président de la Fédération du Finistère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du 10 mai 2022 ;
- VU la désignation du président de l'AMF du 8 juillet 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon pour tenir compte de ces nouvelles désignations,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRETE :

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2019 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 1^o) Les mots suivants :

« - Représentants élus des établissements publics de coopération intercommunale nommés sur proposition de l'Association des Maires et présidents d'EPCI du Finistère

Mme Véfa KERGUILLEC, vice-présidente de Brest Métropole
Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, vice-présidente de la communauté de communes du pays des Abers
M. Guy TALOC, vice-président de la communauté de communes du pays des Abers
Mme Nadège HAVET, vice-présidente de la communauté de communes du pays des Abers
M. Christophe BELE, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes
M. René PAUGAM, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes
M. Raphaël RAPIN, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE - 42, BOULEVARD DUPLEIX - 29320 QUIMPER Cedex
téléphone : 02-98-76-29-29 - télécopie : 02-98-52-09-47 - courriel : prefecture@finistere.gouv.fr - site internet : www.finistere.gouv.fr

M. Michel TANNE, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes
M. Eric PENNEC, vice-président de Haut Léon Communauté
Mme Marguerite LAMOUR, vice-présidente de Pays d'Iroise Communauté
M. Lucien KEREBEL, vice-président de Pays d'Iroise Communauté
M. Gilles MOUNIER, vice-présidente de Pays d'Iroise Communauté ».

sont remplacés par les mots suivants :

« - Représentants élus des établissements publics de coopération intercommunale nommés sur proposition de l'Association des Maires et présidents d'EPCI du Finistère

Mme Véfa KERGUILLEC, vice-présidente de Brest Métropole
Mme Marie Annick CREAC'HCADDEC, vice-présidente de la communauté de communes du pays des Abers

M. Roger TALARMAIN, vice-président de la communauté de communes du pays des Abers
Mme Monique LOAEC, membre du bureau communautaire de la communauté de communes du pays des Abers

M. Christophe BELE, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes
M. René PAUGAM, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes
M. Raphaël RAPIN, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes
M. Michel TANNE, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes
M. Eric PENNEC, vice-président de Haut Léon Communauté
Mme Marguerite LAMOUR, vice-présidente de Pays d'Iroise Communauté
M. Lucien KEREBEL, vice-président de Pays d'Iroise Communauté
M. Gilles MOUNIER, vice-présidente de Pays d'Iroise Communauté ».

et au 2°) les mots :

« Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique

M. Luc FOUCAULT »

sont remplacés par les mots :

« Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique

M. Yves CHAIGNEAU ».

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Finistère et la liste des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon est mise à disposition du public sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le sous-préfet de Brest et le président de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 11 juillet 2022

Le préfet,
Pour le préfet, le sous-préfet à la relance,
Directeur de cabinet par intérim,

Signé

Yannick SCALZOTTO